**APPEL À MANIFESTATION D’INTÉRÊT**

**(SERVICES DE CONSULTANTS – SELECTION DE FIRMES)**

République de Djibouti

PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES

*SECTEUR*: SANTÉ

SERVICES DE CONSULTANT :

Recrutement d'un consultant en santé publique et en soins médicaux pour élaborer des protocoles thérapeutiques harmonisés pour les maladies courantes

Mode de financement : Mode de financement islamique – conforme à la Charia

N° de Financement : DJI-1009

La République de Djibouti a reçu un financement de la Banque Islamique de Développement afin de couvrir le coût du Projet de renforcement des capacités, et a l’intention d’utiliser une partie des sommes accordées pour financer des services de consultant. Ces services comprennent :

L’élaboration des Protocoles Thérapeutiques doit répondre à un minimum d’exigences. Il s’agit de respecter :

* La multidisciplinarité́ des membres du groupe de travail ;
* La revue et l’analyse critique de la littérature ;
* L’analyse médico-économique de la prise en charge de l’affection en cause (si possible) ;
* La différenciation des recommandations par gradation par rapport au niveau d’évidence (Médecine basée sur les preuves) ;
* Il est recommandé́ de présenter pour chaque catégorie de situation clinique, les schémas thérapeutiques sous forme de "traitement standard ou de référence & options thérapeutiques";
* Les médicaments nécessaires à la prise en charge seront présenté selon la Dénomination Commune Internationale (DCI) ;
* L'existence ou non d'une autorisation de mise sur le marché́ (AMM) doit être mentionnée ;
* Liste des Dispositifs Médicaux (DM) nécessaires à la prise en charge de la maladie
* Les délais raisonnables d’élaboration ;
* La périodicité de la révision des protocoles.

Les Termes de Référence (TdR) détaillés de la mission sont disponibles à l’adresse ci-dessous :

**Unité de Gestion des Projets (UGP)**

**Ministère de la Santé**

**Commune de Boulaos (Ex Pierre Pascal)**

**BP 2235 – Djibouti**

**Tél : +253 21 35 32 82 /Fax: +253 21 35 21 38**

L’Unité de Gestion des Projets du Ministère de la Santé invite les bureaux de Consultants (« Consultants ») éligibles à manifester leur intérêt en vue de fournir les services ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir des renseignements spécifiques démontrant qu’ils sont pleinement qualifiés pour réaliser les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des conditions comparables, disponibilité de compétences adéquates parmi leur personnel, etc.).

Les critères d’établissement de la liste restreinte sont :

* Avoir une bonne connaissance du profil épidémiologique et défis du système de santé particulièrement au niveau du système de soins djiboutien
* Avoir une capacité rédactionnelle avérée par la rédaction des protocoles thérapeutiques
* Avoir une excellente connaissance du français.

Les Consultants intéressés sont invités à prendre connaissance des Clauses 1.23et 1.24 des Directives sur l’acquisition des Services de Consultants dans le cadre des Projets financés par la Banque Islamique de Développement (les « Directives ») définissant les règles de la BIsD concernant les conflits d’intérêt.

Les Consultants peuvent s’associer avec d’autres firmes afin de renforcer leurs qualifications en indiquant clairement le type d’association, c’est-à-dire un groupement de consultants, ou une intention de sous-traitance. Dans le cas de groupement, tous les partenaires du groupement seront conjointement et solidairement responsables pour la totalité du contrat, en cas d’attribution.

La sélection se fera en conformité avec la méthode Sélection Basée sur la Qualité et les Coûts stipulée dans les Directives.

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations additionnelles à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d’ouverture de bureaux suivantes : **Du Dimanche au Jeudi de 08h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00, heure locale**.

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées ou envoyées par voie électronique à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **Mercredi 18 Novembre à 08h00.**

**Unité de Gestion des Projets (UGP)**

**Ministère de la Santé**

**Commune de Boulaos (Ex Pierre Pascal)**

**BP 2235 – Djibouti**

**A l’attention : M. Abdourahman Houssein Araleh (Directeur de l’UGP)**

**Tél : +253 21 35 32 82 / +253 77 81 68 52**

**Fax: +253 21 35 21 38**

**Email : abdirambo@gmail.com**